

LE DÉMOCRATE CHRÉTIEN

JAB
CH-1205 Genève
PP | Journal



DOSSIER SPÉCIAL

FEMMES EN POLITIQUE

06 | Dossier
spécial

12 | Congé
parental

14 | Traversée
du lac

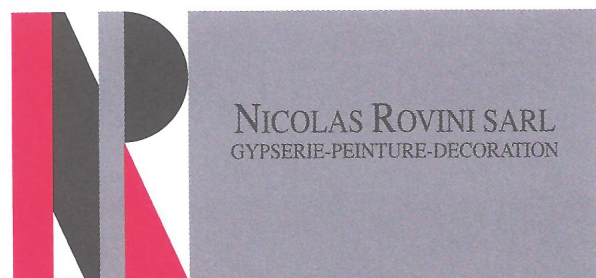
le déménagement en douceur



BALESTRAFIC

Certifié **Charte Qualité**
AGED
2011

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00 - www.balestrafic.ch



19 rue de la Maison-Forte - 1287 Laconnex Genève
Tél.: 022 756 11 07 - Fax : 022 756 14 54
Mobile : 079 423 32,54 - rovinci@bluewin.ch

LOCATELLI MAX SA
ÉLECTRICITÉ - CÂBLAGE INFORMATIQUE

SWISSCOM Partenaire

Rue de Genève 3 - 1225 CHÊNE-BOURG - Tél. 022 348 33 55

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - INVITATION

Nous vous invitons à assister à notre assemblée générale qui aura lieu le :

Judi 10 mars 2016 à 19h30 à Bernex

Salle de Luchepelet
22 rte d'Aire-la-Ville

ELLE SE DÉROULERA DE LA MANIÈRE SUIVANTE

I. Rapports d'activité

- 1_ Présidence
- 2_ Groupements / Commissions :
 - 2.1_ Indépendants, A. De Kalbermatten
 - 2.2_ Femmes DC, O. Saez
 - 2.3_ Jeunes DC, B. Da Silva
 - 2.4_ Ecologie, M. Malagoli & R. Pattaroni
 - 2.5_ GAPPA, P. Lupo
 - 2.6_ Starting Block, A. Young
 - 2.7_ Commission de l'intégration, C. Marques
 - 2.8_ Commission des transports, P. Ruchet

Les rapports ne seront pas lus à l'assemblée.

Les responsables répondront aux questions qui pourront être posées lors de celle-ci.

II. Elections statutaires

- 1_ Discours du président sortant
- 2_ Hommage au président sortant
- 3_ Elections de :
 - 3.1_ 10 délégués pour le PDC Suisse
 - 3.2_ 11 membres élus du Comité directeur
 - 3.3_ un/une Président/e et son équipe

Pour votre information, cette invitation ne donne pas le droit de vote.

III. Divers

ÉDITO

45 ans après, où en sommes-nous ?

Dans un pays qui n'a accordé le droit de vote aux femmes au niveau fédéral qu'en 1971, après le refus mortifiant de 1959, la route vers l'égalité en politique est encore longue.

La Suisse reste en la matière un des mauvais élèves de l'Europe. La présence des femmes dans les instances politique a d'ailleurs marqué une stagnation, voire, dans certains cas, un recul ces 20 dernières années.

Aujourd'hui, les femmes représentent moins de 30% des élus au parlement fédéral. Elles sont toujours plus largement sous-représentées au niveau cantonal. On compte par exemple seulement 26% d'élues au Grand Conseil, contre 36% en 1997.

La femme qui veut réussir en politique doit affronter les préjugés d'un autre temps et surmonter parallèlement des obstacles bien réels.

Comme le relevait la Chancelière Anja Widen-Guelpa à ce propos, « les raisons de ne pas se présenter sont nombreuses : difficulté d'articuler vie professionnelle, vie privée et mandat politique, agressivité croissante du débat politique, faible présence dans les médias... Je salue ici celles qui ont osé franchir ce pas. »

Et il faut encore être élue, car il est malheureusement démontré qu'une fois sur les listes, les femmes ont moins de chances de s'imposer que les hommes.

Et, une fois élue, la femme politique doit subir un sexisme vivace, quoique plus sournois que le machisme « à la grand-papa ». On ne pardonnera rien – ou si peu – à une femme politique. Il suffit pour s'en convaincre de se référer au sort que le marigot politico-médiatique réserve à Isabel Rochat ou



Michèle Kunzler. On se souviendra aussi que le parlement fédéral sacrifia Ruth Metzler pour sauver le crocodile Joseph Deiss. Même une Doris Leuthard n'est pas à l'abri de la misogynie ordinaire. Aurait-on pensé demander, par exemple, à un Guy Parmelin combien de chaussures il conservait dans son placard ?

Alors que faire ?

Bien plus que des quotas dont l'efficacité à moyen et long termes n'est de loin pas évidente – sans même qu'il soit besoin de rappeler qu'ils reconstruisent « les vieilles barrières entre le monde des femmes et celui des hommes » pour reprendre les beaux mots d'Elisabeth Badinter – c'est une révolution culturelle qui est nécessaire. Celle-ci est peut-être en marche.

Une nouvelle génération d'hommes et de femmes arrive. Cette génération n'a pas connu le vieux code civil qui ancrerait le modèle patriarcal avec le mari tout puissant en « chef de famille » ; elle n'associe plus dans son inconscient masculinité avec autorité, supériorité et pouvoir. Cette génération a aussi sous ses yeux une histoire récente du monde jalonnée de noms de femme pouvant servir de références.

Les schémas traditionnels sont peut-être en train de s'effacer.

La vraie audace, c'est peut-être croire à la révolution des mentalités.

Aucune conquête n'est inaccessible. Celle de l'égalité en politique n'est de loin pas encore gagnée. Elle le sera, très certainement.

Sébastien Desfayes
Président

SOMMAIRE

- 5 **HOMMAGE À MADAME MICHELINE PERNET**
- 6 **POUR D'AVANTAGE DE FEMMES ÉLUES !**
- 8 **FÉMINISME EN SUISSE AU XIX^E SIÈCLE**
Quelques repères
- 10 **PETIT TOUR CHEZ LES PREMIÈRES**
Souvenirs des premières femmes qui ont accédé à la tête de leur pays.
- 12 **CONGÉ PARENTAL**
les efforts politiques pour les jeunes familles continuent !
- 14 **TRAVERSÉE DU LAC**
Une première victoire pour les Genevois
- 15 **BUDGET 2016 DE LA VILLE DE GENÈVE**

Editrice Responsable

Sophie Buchs, secrétaire générale
du Parti Démocrate-Chrétien

Rédactrice en chef

Sophie Buchs

Graphisme, maquette et réalisation

Loris Grillet, loriskumo.com

Impression

Imprimerie Genevoise - 1800ex.

Contact

Le Démocrate Chrétien

9 rue Alcide-Jentzer

1205 Genève

T. 022 328 20 11

F. 022 328 88 66

info@pdc-ge.ch

pdc-ge.ch

facebook.com/genevepdc



HOMMAGE À MADAME MICHELINE PERNET

C'est avec une profonde tristesse que le PDC-Versoix regrette le décès de Micheline Pernet. C'est une grande Dame qui nous a quittés, engagée et présente sur le terrain social de notre Commune.

Membre du PDC-Versoix depuis le milieu des années 60, dont elle fut la Présidente de mai 1976 à mars 1978, elle s'est engagée corps et âmes dans un milieu exclusivement masculin à cette époque, grâce à son tempérament toujours déterminé et son cœur généreux.

Elle fut Conseillère municipale de 1967 à 1995, première femme élue, et elle assura la présidence du Conseil à trois reprises, en 1972, 1984 et 1990. Elle développa le premier Service social de la Commune, dans un temps où Versoix n'était encore qu'un village, et où le soutien social était relégué, soit à la sphère privée, soit à l'assistance publique. Elle présida la Commission Sociale pendant 21 ans. Elle y concrétisa de nombreux projets de proximité, tels que la livraison des repas à domicile et les restaurants scolaires. Micheline porta le projet de construction de la Résidence de Bon-Séjour, dont elle fut la Vice présidente du Conseil de Fondation pendant plus de 20 ans, parallèlement à la présidence du foyer de jour Livada.

Micheline n'en avait jamais assez de donner et nous gardons de cette monitrice de gym qui a marqué les jeunes de l'époque, le souvenir rayonnant d'une oreille toujours à l'écoute, d'une volonté posée et affirmée, d'un courage inaltérable pour aller vers les autres, jours après jours, en enfourchant sa bicyclette par tous les temps.

Chère Micheline, que chacun de nous puise dans ton souvenir, la force de toujours s'engager généreusement au sein de nos communautés et de la collectivité. Pour tout cela, tu as toute notre reconnaissance !

Notre profonde sympathie va à la nombreuse et belle famille de Micheline.

*Véronique Schmied
Présidente du PDC-Versoix*



POUR D'AVANTAGE DE FEMMES ÉLUES !

Depuis 1971, le nombre de femmes investies en politique a certes augmenté, mais les statistiques montrent une stagnation ces dix dernières années. En 2015, on atteint 32% de femmes élues au Conseil national et 15,2% femmes au Conseil des Etats. On est passé de 3 Conseillères fédérales à 2. Quand on regarde les groupes aux chambres, si les socialistes et les verts font très bien avec 50% de femmes élues, le PDC, le PLR et l'UDC sont à la traîne avec respectivement 30,2%, 17,4% et 16,2 % de femmes dans leur groupe.

À Genève, la situation n'est guère meilleure. Nous n'avons qu'une Conseillère d'Etat et 26% de députées au Grand Conseil. Au niveau municipal, 34,5% de femmes sont élues dans un Conseil municipal et 31,4% dans les exécutifs communaux.

Au PDC Genève, nous avons 0 élue au niveau national, 0 au Conseil d'Etat, 4/13 élues à la députation, 2/18 élue dans un exécutif communal et 43/102 élues dans des Conseils municipaux. Peut mieux faire!

QUELLES SONT DONC LES PISTES POUR AUGMENTER NOTRE NOMBRE D'ÉLUES ?

Voici quelques idées que nous pourrions facilement et rapidement mettre en œuvre :

Intentionnellement mettre en avant des femmes :

- _ Devant les médias, dans la participation aux débats publics, dans les présentations internes ;
- _ Faire attention à ne pas attribuer aux femmes des commissions habituellement considérées comme féminines (social, enseignement etc.).

Recruter spécifiquement des femmes

Accompagner les nouvelles membres par des mentors

* Source : ge.ch/egalite/representation-politique/partis-politiques

Proposer des formations spécifiquement destinées aux femmes :

- _ organiser un sondage sur les besoins de militantes ;
- _ proposer aux femmes expérimentées d'utiliser leurs compétences pour former des nouvelles adhérentes ;
- _ mettre en place un programme de formation pour les nouvelles adhérentes ;
- _ organiser des ateliers de perfectionnement des compétences ;
- _ proposer suffisamment tôt les formations spécifiques pour les femmes en campagne, par exemple :
 - préparer les candidates aux méthodes ciblées de communication avec l'électorat ;
 - élaborer les messages ;
 - informer les candidates sur la manière de traiter avec les médias ;
 - fournir le savoir-faire du parti quant à l'organisation et au déroulement de la campagne électorale.

Donner un coup de pouce aux femmes :

- _ Chercher la parité sur les listes ;
- _ Mettre des femmes en premières places sur les listes.

LES QUOTAS, UNE BONNE IDÉE OU À ÉVITER À TOUT PRIX ?

Les quotas consistent à mettre un taux obligatoire de représentation d'une minorité, soit des sièges réservés, soit des quotas de candidates, soit des quotas adoptés par les partis politiques. Ces systèmes existent dans de nombreux pays.

Contre

- _ Les quotas bafouent le principe de l'égalité des chances pour tous en favorisant les femmes par rapport aux hommes ;
- _ Les quotas ne sont pas démocratiques, ce sont les électeurs qui doivent décider qui élire ;
- _ Les quotas exigent d'élire des représentants politiques en raison de leur sexe, et non de leurs qualifications, ce qui signifie que des candidats plus qualifiés seront exclus ;
- _ De nombreuses femmes ne souhaitent pas être élues au simple motif qu'elles sont des femmes ;
- _ La mise en place de quotas crée des tensions significatives dans l'organisation des partis ;
- _ Les quotas bafouent les principes de la démocratie libérale.

Pour

- _ Les quotas de femmes n'équivalent pas à de la discrimination, mais compensent les entraves empêchant les femmes d'occuper la place qui leur revient dans la politique ;
- _ Les quotas permettent à plusieurs femmes de siéger

ensemble au sein d'une commission ou d'une assemblée, ce qui limite le stress souvent ressenti par les femmes isolées ;

- _ En leur qualité de citoyennes, les femmes ont droit à une participation égale ;
- _ L'expérience des femmes est indispensable dans la vie politique ;
- _ Les élections sont affaire de représentation, et non de niveau d'instruction ;
- _ Les femmes sont tout aussi qualifiées que les hommes, mais les qualifications des femmes sont dévalorisées et minimisées dans un système politique dominé par les hommes ;
- _ En réalité, ce sont les partis politiques qui contrôlent les nominations, et pas les électeurs qui décident de la personne qui sera élue, les quotas n'enfreignent donc pas les droits des électeurs ;
- _ La mise en place de quotas peut entraîner des conflits, qui peuvent toutefois se révéler purement temporaires ;
- _ Les quotas peuvent contribuer à alimenter la démocratisation en rendant le processus de nomination plus transparent et officiel.

Sophie Buchs

* source : quotaproject.org/fr/aboutQuotas.cfm



FÉMINISME EN SUISSE AU XIX^E SIÈCLE : QUELQUES REPÈRES

Dans le cadre de notre dossier thématique sur les femmes, nous avons jugé utile d'esquisser un très bref et modeste éclairage sur les débuts du féminisme en Suisse dans le courant du XIX^e siècle. Nous nous arrêterons à la veille de la Première Guerre mondiale, avec l'avènement des premiers mouvements suffragistes, davantage traités par l'historiographie nationale et donc connus du grand public.

C'est dans la première moitié du XIX^e siècle que l'on situe les origines de ce qui deviendra par la suite un mouvement féministe à revendications politiques. Entre temps, les premières associations féminines sont principalement d'utilité publique et s'investissent localement, le plus souvent sous la direction d'hommes d'Eglise ou de lettres, dans le domaine de l'assistance et de l'éducation. Certes, plusieurs initiatives féminines s'aventurent également sur le terrain politique mais demeurent exceptionnelles d'autant plus qu'elles répondent à une situation locale bien précise, majoritairement outre-Sarine, dans d'importantes métropoles comme Berne, Bâle ou encore Zurich.

Il faut attendre les années 1870 pour voir émerger les premiers mouvements féministes ainsi que les premières organisations syndicales féminines; ce n'est que vers les années 1890, avec le développement de structures militantes plus ou moins pérennes et l'élargissement de leur champ d'action à un niveau désormais suprarégional, que celles-ci deviendront une force politique nationale capable d'empoigner les sujets politiques fédéraux les plus importants en lien avec la condition socio-économique et politique de la femme en Suisse. Les premiers mouvements féministes se heurtent pourtant à un problème de taille : exclues de tout droit politique et donc de tout cercle politique décisionnel,

les femmes sont encore bien loin de pouvoir se faire entendre, cela d'autant plus qu'elles ne s'expriment pas d'une seule et même voix. Au contraire, l'hétérogénéité des mouvements en termes sociaux, confessionnels et programmatiques révèle deux conceptions opposées de la défense des femmes : la première, majoritaire jusque dans les années 1960, est dite « dualiste » et défend une société où la femme est davantage valorisée dans son rôle domestique et social sans pour autant remettre en cause la hiérarchie patriarcale existante; la deuxième, ralliée notamment par les organisations syndicales féminines, est dite « égalitariste » et défend une parfaite égalité entre l'homme et la femme, dont on considère qu'elle doit reprendre sa juste place dans une société jusque-là monopolisée par les hommes.

Ces deux conceptions irréconciliables, l'une conservatrice, l'autre progressiste, expliquent en partie la difficulté pendant de nombreuses années de créer une faitière nationale viable, qui puisse servir d'interlocuteur crédible face aux autorités politiques. C'est ainsi que plusieurs faitières se retrouvent à tenter de capter et de centraliser les revendications féministes : la Société d'utilité publique des femmes suisses (SUPFS), créée en 1888, partisane de l'aile dualiste, particulièrement influente dans la promotion de l'éducation ainsi que la formation professionnelles des femmes; la Fédération suisse des ouvrières, créée en 1890, partisane de l'aile égalitariste, très rapidement porteuse de revendications politiques reprises par le Parti socialiste suisse; l'Alliance de sociétés féminines suisses (ASF), créée en 1890, proche de l'aile égalitariste malgré ses origines bourgeoises, menant principalement un combat politique auprès des autorités. D'ailleurs, le combat pour l'égalité politique, laquelle cristallise à cette époque les principales injustices faites aux femmes, devient progressivement le principal moteur des mouvements féministes suisses au tournant du XX^e siècle, lequel accouchera des premières associations suffragistes dès 1905, dont l'Association suisse pour le suffrage féminin (ASSF), notamment connue pour avoir eu à sa tête pendant quatorze ans, la militante genevoise Emilie Gourd (1914-1928). Malgré cela, l'équilibre et la collaboration entre les différentes associations féministes demeurent nettement fragiles : le chemin à parcourir est encore long et escarpé avant que les Suisses ne

reconnaissent les femmes de leur pays comme citoyennes suisses à part entière (1960 pour Genève, 1971 pour le pays). Car plus que les dissensions programmatiques, c'est d'abord un ennemi commun à toutes qu'il faudra combattre jusqu'à l'obtention tardive des droits politiques : les stéréotypes de sexes, dont le Mémorial du Grand Conseil genevois conserve quelques traces, et qui continuent aujourd'hui d'alimenter trop souvent les discours sexistes et misogynes. Hélas, le combat continue encore et toujours !

Claudio Marques

« [...] nous tous qui connaissons les compromissions et les nécessités de la politique, [...] nous nous refusons à admettre que nos femmes et nos filles abordent ce terrain fait souvent de boue et d'embûches, dans lequel, avec leur sensibilité, avec leur nervosité, avec leur fragilité et leur cœur, qui nous les rendent si captivantes et si chères, elles glisseraient d'autant plus bas et d'autant plus facilement et plus fâcheusement encore que nous-mêmes. »

*Mémorial du GC du 2 février 1921
M. Gignoux (parti libéral), président du CE*

« Celui qui veut encore respecter la femme votera contre le suffrage féminin. Nous devons respecter la femme en ce sens que nous devons la laisser à ses occupations ménagères, à ses devoirs religieux et à d'autres devoirs qui lui ont toujours fait honneur. C'est dans ce sens que j'engage tous les députés à repousser ce projet qui est incompatible avec le respect que l'on doit à la femme en général. »

*Mémorial du GC du 27 avril 1940
M. Burdet (parti radical), député*

« [...] ce qui domine le débat, c'est bien l'état d'impréparation des femmes à la vie civique, leur absence de maturité politique. »

*Mémorial du GC du 7 mars 1953
M. Jaccoud (parti radical), député*

PETIT TOUR CHEZ LES PREMIÈRES

2016 sera-t-elle l'année d'Hillary Clinton, première femme présidente des Etats-Unis ? Dans une campagne américaine un peu sclérosée, entre les ultra-populistes et les dynasties, on peut sincèrement se demander si c'est une bonne chose ou si on aurait pu espérer une autre politicienne représentant la relève et le futur. Mais quoiqu'il en soit, une victoire de Clinton serait un symbole important.

Nous profitons donc de ce moment pour nous souvenir d'autres femmes qui ont accédé à la tête de leur pays (liste non-exhaustive).

Par ordre chronologique, nous nous souvenons d'**Isabel Perón**, première femme à accéder à la présidence, sans suffrage universel, en 1974 suite à la mort de son mari. Sa présidence se caractérisa par deux années de crise économiques et civiles. Son implication dans la répression contre la guérilla, contenue dans le décret « d'anéantissement de l'action de la subversion » et dans la création des paramilitaires « Triple A » a laissé une trace indélébile dans la société argentine. En se représentant en 1976, elle attise la colère des militaires qui, dirigés par le Général Videla, reprennent le pouvoir pour de longues années de dictature.

Moins connue, **Vigdís Finbogadóttir** fût la première femme à accéder au poste de Présidente suite à un suffrage universel. Elle dirigea l'Islande de 1980 à 1996. Années dont elle retire la fierté d'avoir reboisé entièrement l'île et d'avoir augmenté considérablement les collaborations diplomatiques avec l'extérieur.

En Suisse, ce n'est qu'en 1999 que **Ruth Dreifuss** accède à la présidence. Elle place son année de présidence sous le signe de la solidarité et de l'ouverture vers l'extérieur. Lors de son discours de Nouvel an, elle dit « Nous voulons prendre soin

de ces acquis. Nous voulons nous montrer solidaires envers l'intérieur et envers l'extérieur. Nous voulons, dans la mesure de nos possibilités, aider les personnes qui sont marginalisées, les pauvres, les malades et les opprimés qui en appellent à nous. Ne fermons pas les yeux sur la misère, ici et dans le monde. Nous devons nous montrer décidés dans l'action, c'est ainsi que nous pourrions reprendre courage et bâtir un avenir sûr. » Ce n'est qu'en 2007, que la Suisse connaîtra une nouvelle présidente dans la personne de **Micheline Calmy-Rey**, puis **Doris Leuthard** en 2010, à nouveau **Micheline Calmy-Rey** en 2011, **Evelyne Widmer-Schlumpf** en 2012 et **Simonetta Sommaruga** en 2015.

Nous n'oublions bien entendu pas les cheffes de gouvernement, à l'instar d'**Indira Gandhi** qui dirigea l'Inde de 1966 à 1977 et de 1980 à 1984. Elle suit les traces de son père Jawaharlal Nehru, premier Premier ministre après l'indépendance. Leader populaire et charismatique, elle commence par s'occuper de la famine à laquelle l'Inde est confrontée. Au fil des ans, elle prend de plus

en plus de pouvoir et prononce en 1975 un état d'urgence pour faire face aux contestations de plus en plus importantes. Elle est assassinée en 1984.

Que dire encore des célébrités **Margaret Thatcher** ou **Angela Merkel**...

Peut-être regardons brièvement dans d'autres continents :

Benazir Bhutto, première femme à diriger un pays à majorité musulmane (Pakistan), dès 1988. Ou **Jenny Shipley**, première femme à diriger un pays Océanien, la Nouvelle Zélande, de 1997-1999.

Sophie Buchs

REJOINEZ LE GROUPEMENT DES FEMMES PDC GENEVE !

Participer aux femmes PDC, c'est :

- _ Elaborer des prises de position relatives aux questions et problèmes politiques d'actualité ;
- _ Participer à la recherche, formation et promotion de candidates ;
- _ Echanger des informations et des expériences ;
- _ Consolider d'un bon réseau de relations entre les Femmes PDC au niveau genevois et au niveau suisse ;
- _ Créer un réseau et travailler en commun avec d'autres organisations, le plus souvent de femmes.

Pour tout renseignement, appelez ou écrivez à Odette Saez, présidente, au 078 649 91 48 ou saezodette@hotmail.com





CONGÉ PARENTAL : LES EFFORTS POLITIQUES POUR LES JEUNES FAMILLES CONTINUENT !

Le projet de loi modifiant la loi instituant une assurance en cas de maternité et d'adoption (En vue de l'institution d'un congé paternité et d'un congé parental) (PL 10105).

Au vu de la tiédeur fédérale actuellement réservée à la motion du conseiller national démocrate-chrétien Martin Candinas visant à instaurer un congé paternité de deux semaines, le PL 10105 semblait démesurément ambitieux pour un Parlement genevois non moins frileux à l'idée d'ouvrir de son côté une brèche dans notre politique familiale quasi-inexistante.

Le projet de loi, déposé en 2007, a pourtant de quoi séduire en proposant :

- Premièrement, l'instauration d'un **congé paternité** de deux semaines (dix jours ouvrables) payé à hauteur de 80% du salaire, financé paritairement (0,25% à la charge des employés et 0,25% à la charge des employeurs) et devant se prendre dès la naissance ou l'adoption, jusqu'à la rentrée scolaire (4 ans) ;
- Deuxièmement, l'instauration d'un **congé parental** de six mois, soit vingt-quatre semaines dont quatre intransmissibles pour chaque parent, la répartition des vingt semaines restantes étant laissée au libre choix du couple (congé en bloc, fractionné ou à temps partiel).

Soucieux de ne pas forcer l'Etat à s'immiscer dans le partenariat social auquel notre parti est particulièrement attaché, le projet de loi présente enfin l'avantage de ne pas être contraignant pour l'employeur, celui-ci n'étant pas obligé d'octroyer ledit congé : sa force réside ainsi dans le fait de poser un cadre étatique sans pour autant interférer dans les négociations entre employeurs et employés à ce sujet.

Cet argument n'a pas suffi à convaincre la droite économique pour qui de telles prestations, estimées à 130 millions de francs pour Genève, prédisent une augmentation des charges pour les PME, constituant l'essentiel des entreprises suisses. Malgré la nécessité et l'importance de favoriser une meilleure conciliation entre vie professionnelle et familiale pour le groupe démocrate-chrétien, une majorité de députés ont préféré mettre en avant la prérogative fédérale en la matière ainsi que les conséquences économiques importantes, privilégiant à la place des mesures moins coûteuses telles que le renforcement de l'accueil extra-familial et parascolaire, évidemment nécessaire mais insuffisant à lui seul.

Le PDC, par la voix de son député Jean-Luc Forni, a pourtant martelé que cette démarche s'inscrivait dans une « politique familiale cantonale dynamique et ouverte » en faveur des familles genevoises telle que défendue par le parti depuis de nombreuses années. Il a également rappelé le rôle pionnier de Genève lorsqu'il s'était agi en 2001 d'instaurer le congé maternité (exemple suivi par la Berne fédérale quatre ans plus tard), affirmant ainsi que ce projet de loi pouvait et devait être un signal fort adressé aux Chambres fédérales à un moment crucial où la motion démocrate-chrétienne de Martin Candinas se trouvait devant un avenir incertain. Il a enfin réitéré l'importance pour notre économie d'obtenir une réelle égalité entre hommes et femmes, le congé parental permettant en effet aux yeux du PDC de normaliser la place du père au sein de la famille, de favoriser le travail des femmes et d'obtenir plus facilement des temps partiels pour les hommes.

Le MCG, l'UDC et le PLR auront été intransigeants jusqu'au bout, refusant à une courte majorité l'entrée en matière sur ce projet de loi (41 oui, 48 non, 0 abstention).

Même sort pour la proposition de motion pour un congé parental cantonal (M 2160) déposée par la députée démocrate-chrétienne Anne Marie von Arx-Vernon, laquelle invitait le Conseil d'Etat « à utiliser la latitude octroyée aux cantons par la législation fédérale en matière d'assurance-maternité » ainsi « qu'à modifier la législation cantonale pour permettre aux parents de bénéficier d'un congé parental à prendre durant les deux dernières semaines du congé-maternité genevois (semaines 15 et 16) ».

Celle-ci, soutenue uniquement par le groupe démocrate-chrétien, s'est pour finir retrouvée dédaigneusement balayée d'un revers de main par la très large majorité du Parlement (8 oui, 81 non, 1 abstention), qui a refusé de voir dans ce projet une reconnaissance légale du rôle des pères, jugeant à tort que la motion spoliait les mères de leur congé au profit de leur compagnon.

Malgré ces deux refus, le PDC Genève, convaincu de l'importance d'impliquer davantage les pères dans l'accueil d'un nouveau-né puis dans l'éducation de l'enfant, convaincu que le rôle des parents doit être reconnu de manière légale, convaincu que la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale est un défi de société majeur attendu pas de nombreux jeunes parents, continuera malgré tout à s'investir pour la mise en place à Genève et en Suisse d'un congé parental.

Claudio Marques

TRAVERSÉE DU LAC : UNE PREMIÈRE VICTOIRE POUR LES GENEVOIS

Lors de sa séance du jeudi 28 janvier à 20h30, le Grand Conseil s'est prononcé à une large majorité (58 oui contre 28 non) en faveur de l'IN 157 « OUI à la grande Traversée du Lac! » déposée l'an dernier par le PLR et le PDC.

Malgré de nombreuses critiques assénées à l'encontre du projet, la position doctrinaire de la gauche n'a de loin pas convaincu le Parlement, en grande partie acquis à la nécessité de ce projet capital pour l'avenir et la prospérité de notre canton.

Jugé inutile, passéiste, voire dangereuse par ses détracteurs, l'initiative nourrit pourtant les attentes de nos concitoyens en matière de mobilité: ancrer dans la Constitution le principe d'une traversée du lac « permettant l'achèvement du contournement de Genève » (art. 192A, al. 1), ceci afin de désengorger les voies de communication en allégeant le centre-ville de ses goulets d'étranglement trop bien connus de la population.

Aux accusations selon lesquelles le texte nuirait à la politique d'aménagement du canton, le député PDC Bertrand Buchs a rappelé la nécessité de prendre en considération l'exaspération des communes concernées par les trafics de passage ainsi que l'importance de désenclaver la rive gauche afin de permettre son développement économique et urbanistique.

Aux accusations selon lesquelles l'Office fédéral des routes (OFROU) rejeterait le principe de la traversée et que celle-ci ne bénéficierait d'aucun financement fédéral, le Conseiller d'Etat PDC Luc Barthassat a rappelé que ce projet n'excluait aucun autre des moyens privilégiés par la Confédération – tels l'élargissement de l'autoroute de contournement –, et que jamais Berne n'avait une seule fois refusé catégoriquement de financer une partie de l'ouvrage.

Aux accusations selon lesquelles le projet serait un gouffre financier estimé entre 3 et 5 milliards de francs et que la possibilité d'un partenariat public-privé subordonnerait l'Etat à d'importants lobbys économiques, les défenseurs du texte ont répondu que celui-ci ne concernait pour l'heure qu'un principe constitutionnel et non pas un projet de loi définitif, toutes les pistes politiques étant actuellement ouvertes.

Le PDC regrette l'accueil morose et défaitiste qu'ont réservé les bancs de la gauche à ce projet visant pourtant à lutter contre le trop grand nombre d'heures passées dans les bouchons par les Genevois. De plus, même s'il existe une multitude de projets en faveur de la mobilité, il ne paraît pas productif pour le parti de vouloir les opposer alors qu'en réalité ils sont parfaitement complémentaires.

Le PDC espère à terme une union sacrée des partis politiques autour de la traversée, qui nécessitera l'ensemble des forces du Parlement pour que celui-ci puisse légiférer au mieux sur ce projet, si le peuple décidait cette année de lui en donner la possibilité en plébiscitant à son tour la traversée du Lac, dont notre canton a tant besoin.

Contact

Béatrice Hirsch, députée, cheffe de groupe
Claudio Marques, assistant parlementaire

BUDGET 2016 DE LA VILLE DE GENÈVE

UNE GRANDE VICTOIRE POUR LES FAMILLES

Le Conseil municipal a voté, le 15 décembre dernier, le budget de la Ville de Genève pour l'année 2016. A cette occasion, le PDC a défendu un projet de société raisonnable et crédible. Il s'est engagé en faveur des familles en proposant avec succès une baisse des tarifs de crèche de 20%.

Contrairement aux partis de gauche qui s'entêtent depuis des années à augmenter les dépenses de la Ville de Genève sans se soucier de la conjoncture économique ni de l'efficacité des prestations, le PDC a proposé une ligne politique claire, articulée autour de quatre axes: un plan de désendettement, une aide concrète aux familles, un renforcement de la sécurité et une évaluation de la qualité et de la pertinence des prestations dispensées à la population.

DIMINUTION DES PRIX DE PENSION EN CRÈCHE

Après plus de 23 ans, la grille tarifaire des crèches sera enfin revue à la baisse (20%) pour les familles de la Ville de Genève. Cette mesure, initiée par le PDC et combattue par une gauche dogmatique, offrira une réelle amélioration du pouvoir d'achat des familles, jusqu'ici trop souvent exclues des préoccupations des autorités de la Ville de Genève. Le PDC a voté 90 % du budget alloué aux fonds généraux liés à la culture. Il n'hésitera pas à voter, courant 2016, les 10% restants lorsque l'allocation de ces fonds aura fait l'objet d'un audit évaluant la qualité et l'efficacité des prestations délivrées par la Ville de Genève. Le PDC regrette que le magistrat en charge de la culture n'ait pas saisi l'occasion des débats budgétaires pour entamer un dialogue

constructif en la matière. A l'image de l'audit sur l'UAC qui a mis en exergue les graves dysfonctionnements en matière de pilotage et de bonne allocation des ressources, une étude de fond doit être menée afin de s'assurer que l'ensemble des prestations répondent de la manière la plus optimale possible aux besoins des habitants de notre commune.

La sécurité sort également renforcée de ce marathon budgétaire: le PDC a défendu la création de 11 postes de pompiers de manière à améliorer la sécurité de nos concitoyens. Enfin, au vu de l'augmentation chronique de sa dette et face aux défis majeurs qui attendent notre commune (réforme de l'imposition des entreprises & imposition sur le lieu de domicile), le PDC a plaidé pour une réduction du train de vie dispendieux de la Ville. Il a défendu une saine gestion des deniers publics en acceptant une diminution de 2% des dépenses.

Lionel Ricou

Chef de groupe du groupe PDC
au Conseil municipal de la Ville de Genève.



**Venez nous trouver,
on va vous faire
des imprimés de qualité!**

Av. des Grandes-Communes 27 - 1213 Onex
Tél. 022 771 23 23 - Fax 022 771 41 12
E-mail: imp.ripari@bluewin.ch

BOSSON
CHAMPAGNE SA

Ch. de la Marbrerie 6
CH - 1227 Carouge
Tél: 022.343.89.50
Fax: 022.343.14.41
Mail: info@bosson.ch
Web: www.bosson.ch

SE CHAUFFER AU MAZOUT
LA BONNE RÉGION

**La chaleur
sous toutes ses formes**

Mazout, diesel, carburants,
station service 24/24, charbon,
bois de cheminée, charbon de bois,
gaz, location de grills/broches,
révision de citernes.

BOCCARD PARCS et JARDINS SA

Une force de la nature.

Route de la Croix-en Champagne 6 - La Petite-Grave - 1236 Cartigny
Tél. 022 798 43 43 - Fax 022 791 05 52



Gestion immobilière
Fiduciaire

Barthélémy Roch

26, route de Pré-Marais
1233 Bernex
Tél. 022 850 00 15
Fax 022 850 00 15
roch.barthelemy@bluewin.ch



Edouard BRUN & Cie S.A.
Agence immobilière

La dimension humaine
Rue Sillem 6 - CH-1211 Genève 6 - Tél. 022 718 19 60 - www.regiebrun.ch

Le bonheur d'une naissance

Clinique des Grangettes
Genève